



Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Seizième session

Genève, 12-14 décembre 2018

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa seizième session et rapport de la trente-quatrième réunion du Bureau

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	3
II. Conclusions du colloque de 2018.....	4
A. Quelles sont les conclusions à tirer en ce qui concerne les avantages d'une mobilité active accrue dans la région ?	5
B. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils relever les défis qui se posent aujourd'hui en matière de santé et d'environnement ?	5
C. Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour promouvoir la mobilité active ?.....	5
III. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	6
A. Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme	7
B. Lignes directrices concernant la conduite écologique	7
C. Résultats du partenariat transdanubien	7
D. Troisième phase de l'étude sur les emplois que peuvent offrir des transports respectueux de l'environnement et de la santé.....	8



E.	Étude consacrée à l'objectif prioritaire 5 du PPE-TSE (articuler les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire).....	8
F.	Résultats du Partenariat concernant les outils d'évaluation économique de la santé.....	9
G.	Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	9
H.	Activités de renforcement des capacités en Asie centrale.....	10
I.	Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.....	10
J.	Stratégie de communication.....	11
K.	Programme de la Réunion de haut niveau.....	12
IV.	Mise en œuvre de la Déclaration de Paris.....	12
A.	Plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.....	12
B.	Ateliers « courses de relais ».....	12
C.	Partenariats.....	13
D.	Académie du Programme paneuropéen.....	13
E.	Recherche de nouveaux outils pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.....	13
V.	Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.....	14
A.	Suivi de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Programme.....	14
B.	Stratégie de communication.....	14
C.	Programme de travail pour 2018-2019.....	14
D.	Questions financières.....	15
E.	Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux...	15
VI.	Questions diverses.....	16
VII.	Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau.....	16
Annexes		
Annexe I		
	Rapport sur la trente-quatrième réunion du Bureau.....	17
Annexe II		
	Soutien financier aux participants des réunions officielles et autres manifestations organisées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.....	20

I. Introduction

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa seizième session du 12 au 14 décembre 2018 à Genève.

A. Participation

2. Les délégations des 28 États membres ci-après de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) ont participé à la réunion : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Parmi les organismes des Nations Unies, étaient présents des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

4. En outre, des représentants des organisations et organismes nationaux, régionaux et internationaux ci-après, du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires ont participé : Fédération européenne des cyclistes, Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé, Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport (France), Municipalité de Rimini (Italie), République et Canton de Genève (Suisse), Sustrans Ecosse (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Tour de Force (Pays-Bas) et World Health Communication Associates (Royaume-Uni).

5. Le secrétariat commun était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

6. Le secrétariat a informé le Comité directeur des changements concernant les activités de l'OMS/Europe. Le transfert, au Centre européen de l'OMS pour l'environnement et la santé à Bonn (Allemagne), des activités de l'OMS/Europe au titre du PPE-TSE était en cours. Ce changement reflétait la nomination récente de M^{me} Francesca Racioppi à la tête du Centre et le regroupement de toutes les activités européennes de l'OMS en matière d'environnement et de santé au bureau de Bonn.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

7. Des administrateurs de haut niveau de la CEE et de l'OMS ont accueilli les participants.

8. Le Président sortant, M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie), a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance de la session dans la perspective de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement devant se tenir à Vienne du 22 au 24 octobre 2019.

9. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel qu'établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité directeur (ECE/AC.21/SC/2018/1–EUPCR1814179/2.1/SC16/1)¹.

10. Le Comité a élu à sa présidence M. Robert Thaler (Autriche), représentant le secteur de l'environnement. Le Comité a remercié le Président sortant du travail accompli par lui.

11. Le Comité a élu vice-présidente M^{me} Vigdis Ronning (Norvège), représentant le secteur de la santé, la nommant provisoirement Présidente du Comité directeur pour sa dix-septième session. Conformément à la modification du Règlement intérieur adoptée à la onzième session, M. Donchenko a été élu vice-président de la présente session.

¹ Les informations concernant la réunion, y compris les documents s'y rapportant et la liste des participants, sont disponibles sur la page Web <https://thepep.unece.org/events/16th-meeting-pep-steering-committee>.

12. Le Comité a examiné la composition du Bureau et a élu les membres ci-après :
- a) Secteur des transports : M. Donchenko, M. Julien Fernandez (France) et M. Matthias Rinderknecht (Suisse) ;
 - b) Secteur de la santé : M. François André (Belgique), M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord), M^{me} Ronning (Norvège) et M. Ion Salaru (République de Moldova) ;
 - c) Secteur de l'environnement : M^{me} Biljana Filipovic (Serbie), M. Mario Fruianu (Pays-Bas), M. Thaler et M^{me} Nino Tkilava (Géorgie).
13. Selon le Règlement intérieur du PPE-TSE, le Bureau peut compter un maximum de 15 membres. Le Président a donc invité les États membres à proposer la candidature d'autres membres susceptibles de se joindre au Bureau.
14. Le Comité a adopté le rapport de sa quinzième session (Genève, 6-8 novembre 2017) et le rapport de la trente-deuxième réunion du Bureau (Genève, 8 novembre 2017) (ECE/AC.21/SC/2017/2–EUPCR1612201/4.4/SC15/4/2), ainsi que le rapport de la trente-troisième réunion, celle-ci sous la forme d'un bureau élargi, c'est-à-dire à composition non limitée (Vienne, 10 et 11 juillet 2018) (document informel n° 1).
15. La trente-quatrième réunion du Bureau, qui a également pris la forme d'un bureau élargi, donc à composition non limitée, a été organisée immédiatement après la session du Comité, le 14 décembre 2018 (voir annexe I).

II. Conclusions du colloque de 2018

16. Comme convenu à sa septième session, en 2009, le Comité directeur a tenu un colloque d'une demi-journée afin de stimuler les débats sur des questions intéressant les trois secteurs du PPE-TSE. Le colloque de 2018 « Tirer parti des multiples avantages de la mobilité active : moins d'émissions et de bruit, un environnement plus propre et une meilleure santé » a été centré sur l'objectif prioritaire 3 (Réduire les bruits, gaz à effets de serre et autres polluants de l'air émis par les transports). Des événements historiques récents, tels que l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)² et de l'Accord de Paris³, ont souligné la pertinence de l'objectif prioritaire 3 et établi les thèmes traités à l'occasion du colloque. Le colloque s'est tenu parallèlement à une réunion du Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme, organisée par la République et Canton de Genève, en coordination avec l'Autriche et la France, qui sont à la tête du Partenariat.
17. Il a donné lieu à deux discours d'orientation, aux déclarations de quatre intervenants et à un débat encadré par un modérateur.
18. Un document de réflexion établi par le secrétariat en coopération avec le Bureau résumait les principales questions à traiter au cours du colloque (ECE/AC.21/SC/2018/3–EUPCR1814179/2.1/SC16/3).
19. Les discours d'orientation ont été prononcés par le D^r Jean-François Toussaint, cardiologue et professeur de physiologie (Université de Paris Descartes, Paris) et M. Michael Walsh, consultant international indépendant. Les intervenants étaient M^{me} Daisy Narayananan, Sustrans Ecosse (Royaume-Uni), M. Jérôme Gasser, Ville et Canton de Genève, M^{me} Roberta Frisoni, Municipalité de Rimini, Italie, et M. Erik Tetteroo, APPM Management Consultants (Pays-Bas). M. Franklin Apfel, World Health Communication Associates, a animé les discussions.
20. Le colloque a permis de traiter plusieurs questions, dont un compte rendu est donné dans les chapitres qui suivent⁴.

² Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

³ Voir http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php.

⁴ On trouvera le programme du colloque, la liste des orateurs et leurs exposés sur le site Web de la réunion.

A. Quelles sont les conclusions à tirer en ce qui concerne les avantages d'une mobilité active accrue dans la région ?

21. Le premier orateur appelé à prononcer un discours d'orientation a mis l'accent sur les données scientifiques récentes relatives aux conséquences néfastes de l'inactivité et aux avantages pour la santé de la mobilité active à un niveau tant individuel que collectif, tout comme sur le plan environnemental. Ces données montraient que l'inactivité était responsable d'un raccourcissement de l'espérance de vie, de problèmes de santé mentale et d'obésité. Une mobilité active accrue augmentait les chances de vivre plus longtemps. Un effort plus important s'imposait d'urgence de la part des pouvoirs publics dont on attendait qu'ils prennent position en faveur de la mobilité active.

22. Le deuxième orateur a traité des effets qu'ont les véhicules à moteur sur la santé et l'environnement, des facteurs principaux des changements climatiques, du bruit et de la pollution atmosphérique. La pollution de l'air était la sixième cause de décès prématurés dans le monde et un facteur majeur de l'accroissement des maladies non transmissibles. L'utilisation de voitures électriques, cependant, pouvait être avantageuse.

23. Les intervenants ont débattu de l'importance de recadrer le discours politique dans le sens d'une vision holistique, en soulignant les avantages d'une mobilité active accrue sous l'angle de la qualité de vie des populations et d'une approche qualitative des voyages.

B. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils relever les défis qui se posent aujourd'hui en matière de santé et d'environnement ?

24. Les orateurs et les intervenants ont donné des exemples de politiques progressistes en la matière. Des études de cas ont montré que, lorsqu'une ville offrait davantage d'infrastructures favorisant la marche et le vélo, le niveau d'activité physique des citoyens augmentait.

25. En outre, l'application de normes et de règlements axés sur l'efficacité énergétique et promouvant les véhicules électriques produisait des effets positifs. Toutefois, les participants au panel ont également pris acte des points ci-après :

a) Des obstacles à l'intensification de l'électrification et à la transition technologique subsistaient, comme le coût des véhicules et l'approvisionnement en éléments entrant dans la fabrication des batteries ;

b) La qualité de l'air et le bruit continuaient de poser problème ;

c) Les émissions de carbone continuaient d'augmenter, car la croissance du parc automobile annulait les avantages acquis grâce à d'autres choix politiques et technologiques.

26. Les intervenants ont examiné diverses initiatives et approches nationales et infranationales. Des exemples ont été cités concernant l'Edinburgh City Centre Transformation (Royaume-Uni), la Ville et Canton de Genève, la municipalité de Rimini en Italie et Tour de Force aux Pays-Bas. Les intervenants ont présenté les principaux éléments nécessaires à la conception de politiques efficaces et à la mise en œuvre de stratégies favorisant la mobilité active.

C. Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour promouvoir la mobilité active ?

27. Les intervenants ont souligné l'importance d'une approche multipartite et de la formulation inclusive de politiques visant à promouvoir la mobilité active, notamment en adaptant les politiques et les messages dans ce domaine et en travaillant directement avec les populations pour leur offrir ce qui leur convient le mieux.

28. La disponibilité de fonds publics destinés à favoriser la marche à pied, le vélo et la multimodalité, une vision politique claire, propre à guider les autorités locales dans leurs investissements et leurs orientations, et la conception d'infrastructures bien connectées sont autant d'éléments jugés importants pour faciliter le choix d'une mobilité active.

29. En outre, les orateurs et les intervenants ont souligné qu'il importait de mettre en commun les bonnes pratiques, estimant que le PPE-TSE était une plateforme utile à cet égard. L'un des messages clés du panel était que la mobilité durable avait besoin de porte-parole convaincus, de même qu'il fallait persévérer dans la promotion et la mise en application des messages du colloque de 2018.

30. En outre, les intervenants et les orateurs ont encouragé la coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) régionales pour soutenir les progrès dans le développement des infrastructures et des services, influencer sur les aspects culturels et les comportements, mener des recherches et partager des expériences.

III. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

31. Le Président a rappelé que, lors de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il avait été décidé de convoquer une cinquième réunion au plus tard en 2020. Le secrétariat a précisé que la quinzième session du Comité directeur du PPE-TSE avait marqué le début des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau et que le Bureau élargi avait poursuivi les discussions en juillet 2018. La cinquième Réunion de haut niveau devait se tenir du 22 au 24 octobre 2019, à Vienne. Le secrétariat a présenté le projet de document de réflexion en vue de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2018/6-EUPCR1814179/2.1/SC16/6).

32. Un représentant de l'Autriche a informé le Comité que les trois ministres autrichiens compétents devaient ouvrir la Réunion de haut niveau et qu'ils participaient activement au processus préparatoire, puisqu'ils avaient constitué une équipe spéciale interministérielle. L'objectif de l'Autriche était d'obtenir la participation de ministres et d'autres hauts fonctionnaires des trois secteurs pour l'ensemble de la région de la CEE et de l'OMS/Europe.

33. La cinquième Réunion de haut niveau se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Vienne. Des manifestations et des expositions pourraient se tenir en marge de cette réunion.

34. Le secrétariat a informé le Comité que des lettres annonçant la tenue de la Réunion avaient été envoyées aux États membres.

35. Les membres du Comité directeur ont examiné les slogans possibles pour la Réunion de haut niveau et ont chargé le pays hôte d'arrêter son choix sur un slogan pour le soumettre à la prochaine réunion du Bureau élargi.

36. En outre, le Comité a examiné les résultats ci-après des travaux menés dans le cadre du PPE-TSE depuis 2014, à présenter à la Réunion de haut niveau :

- a) Un projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme ;
- b) Des lignes directrices concernant la conduite écologique ;
- c) Les résultats du partenariat transdanubien ;
- d) La troisième phase de l'étude sur les emplois que peuvent offrir des transports respectueux de l'environnement et de la santé
- e) L'étude consacrée à l'objectif prioritaire 5 du PPE-TSE (articuler les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire) ;
- f) Les résultats du Partenariat sur les outils d'évaluation économique de la santé.

A. Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme

37. À sa quinzième session, le Comité directeur a décidé que le projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme devrait être présenté pour adoption à la Réunion de haut niveau. Il a en outre demandé au Partenariat pour la promotion du cyclisme d'élaborer une version abrégée du projet de plan directeur paneuropéen à soumettre aux États membres pour qu'ils en débattent.

38. Un représentant de l'Autriche, co-chef de file du Partenariat avec la France, a informé le Comité des réunions devant se tenir au titre du Partenariat (Moscou, 7 février 2018, et Genève, 11 décembre 2018) et des réunions des chefs de file thématiques (Vienne, 11 et 12 juin et 7 septembre 2018) en rapport avec l'élaboration du projet de plan-cadre. Le représentant de l'Autriche a présenté le projet révisé de plan directeur (ECE/AC.21/SC/2018/8–EUPCR1814179/2.1/SC16/8). Le Comité directeur a salué le travail du Partenariat.

39. Le Comité est convenu que le projet de plan directeur devrait être présenté à la Réunion de haut niveau sous sa forme actuelle. Les bonnes pratiques des États membres devraient être annexées au plan directeur, étant donné que les recommandations devant y figurer prendront appui sur ces bonnes pratiques. Les États membres ont été invités à apporter d'autres témoignages de bonnes pratiques.

40. En outre, le Comité a formulé des observations générales et détaillées sur le document et a demandé un meilleur alignement des versions linguistiques. Le Comité a remercié les représentants de l'Autriche et de la France et a demandé au Partenariat de préparer un nouveau projet à temps pour la réunion du Bureau élargi au printemps 2019.

B. Lignes directrices concernant la conduite écologique

41. Le Président a rappelé que le Bureau élargi avait examiné l'avant-projet de résumé analytique à l'intention des décideurs sur les prescriptions et recommandations relatives au cadre de conduite écologique (document informel n° 13) et suggéré qu'il soit présenté pour adoption à la Réunion de haut niveau.

42. Le Comité directeur a examiné le résumé et formulé des commentaires, demandant au Partenariat de préparer une version mise à jour d'ici à la fin de janvier 2019, pour commentaires et consultations supplémentaires dans les capitales. Il a en outre décidé d'annexer le résumé analytique au projet de déclaration.

C. Résultats du partenariat transdanubien

43. Le Président a rappelé que le Partenariat transdanubien, qui bénéficiait du cofinancement de l'Union européenne, avait pour but de contribuer au développement de la région du Danube en mettant à la disposition des visiteurs et des habitants des systèmes de transport multimodaux efficaces, sans incidence sur le climat, sobres en carbone et à faibles taux d'émissions, ainsi que des services touristiques durables.

44. Un représentant du Partenariat a informé le Comité directeur qu'il en était à sa phase finale et qu'une réunion de clôture aurait lieu à Vienne et à Bratislava, respectivement les 13 et 14 mai 2019.

45. Ses membres envisageaient en outre de l'étendre à d'autres régions en mettant l'accent sur la mobilité verte et le tourisme.

46. Le Comité directeur a :

a) Exprimé sa reconnaissance au Partenariat pour le travail accompli et les bons résultats obtenus ;

b) Invité le Partenariat à rendre compte des résultats de ses travaux à l'occasion de la Réunion de haut niveau ;

c) Chargé le Bureau élargi d'envisager, en prévision de la Réunion de haut niveau, la possibilité de créer un nouveau partenariat sur la mobilité et le tourisme durables et a invité les pays des autres parties de la région de la CEE à présenter leurs idées à cet effet.

D. Troisième phase de l'étude sur les emplois que peuvent offrir des transports respectueux de l'environnement et de la santé

47. Le secrétariat a rappelé que la France avait lancé la troisième phase de cette étude et que le Comité directeur, à sa quinzième session, avait créé un groupe directeur pour rédiger l'étude. Celle-ci devait être centrée sur la création d'emplois dont pourrait s'accompagner l'effort de promotion des transports publics et de l'électrification des véhicules.

48. Les représentants de la France et de l'OIT ont présenté les grandes lignes de l'étude.

49. Le Comité directeur a :

a) Exprimé sa reconnaissance à la France pour l'initiative et pour son soutien financier et remercié le groupe directeur, l'OIT et le secrétariat pour leur travail ;

b) Estimé que d'autres sujets, comme la conduite automatisée, pourraient être abordés au cours d'une prochaine phase du Partenariat, et demandé que la conduite automatisée et d'autres innovations attendues soient mentionnées dans l'introduction de l'étude ;

c) Noté que le groupe directeur se réunirait au début de 2019 pour achever ses travaux avant le terme prévu de juillet 2019 ;

d) Demandé au secrétariat de présenter l'étude à la Réunion de haut niveau en tant que document officiel et d'en mentionner les résultats dans le projet de déclaration. Pour pouvoir formuler des observations, le Comité a prié le secrétariat de mettre le projet d'étude à disposition suffisamment à l'avance pour les réunions du Bureau.

50. La Fédération de Russie s'est déclarée prête à continuer d'appuyer les travaux après la Réunion de haut niveau, afin que d'autres aspects de la mobilité verte puissent être couverts.

E. Étude consacrée à l'objectif prioritaire 5 du PPE-TSE (articuler les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire)

51. Le Président a rappelé qu'à sa quinzième session, le Comité directeur avait décidé d'établir, dans le cadre du Partenariat pour l'objectif 5, une étude sur les pratiques et les solutions en matière de transports et de planification urbaine durables, comme proposé par la Fédération de Russie et le secrétariat. Le Comité a chargé le Bureau de prendre une décision finale sur la portée de l'étude. Le Bureau s'était déclaré favorable au lancement de cette publication à la cinquième Réunion de haut niveau.

52. Un représentant du secrétariat a rappelé que, lors d'une table ronde sur les transports urbains durables organisée dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, qui relève du Comité des transports intérieurs de la CEE (Genève, 4 septembre 2018), les États membres avaient examiné cette étude et établi un questionnaire pour recueillir des informations.

53. Le secrétariat a encouragé les États membres à fournir une description des bonnes pratiques en la matière en remplissant le questionnaire avant la fin janvier 2019 et a donné un aperçu général de l'étude.

54. De plus :

a) Un représentant de la Fédération de Russie a suggéré que l'étude fasse partie des travaux académiques du PPE-TSE ;

b) Un représentant du secrétariat a donné lecture d'un message de l'ONG *Public Organization for Local Initiatives and Supports* annonçant le lancement d'une étude en mars 2019. Celle-ci visait à expliquer l'impact des déplacements actifs sur l'activité physique et à

fournir des données sur les approches novatrices qui intègrent la santé et la sécurité routière dans la planification urbaine et dans celle des transports. Les résultats de l'étude pourraient alimenter celle qui est en cours d'élaboration dans le cadre du Partenariat.

55. Le Comité directeur a :

a) Remercié la Fédération de Russie d'avoir fourni les ressources nécessaires à l'élaboration de l'étude, ajoutant que celle-ci était l'un des résultats escomptés de la Réunion de haut niveau ;

b) Accueilli la *Public Organization for Local Initiatives and Supports* en tant que nouveau membre du Partenariat pour l'objectif 5 et s'est félicité de l'intention qu'elle a exprimée de contribuer à l'étude en cours ;

c) Demandé au Partenariat d'envoyer au Bureau un résumé de l'étude au plus tard au début du mois d'avril 2019. Il lui a en outre demandé d'envoyer aux personnes ou entités référentes un avant-projet de l'étude d'ici mai 2019 et la version finale avant la réunion du Bureau élargi en juillet 2019.

F. Résultats du Partenariat concernant les outils d'évaluation économique de la santé

56. Le secrétariat a donné au Comité des informations actualisées concernant le Partenariat pour l'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique du vélo et de la marche, instauré pour permettre aux planificateurs dans les domaines des transports et de l'urbanisme d'intégrer l'aspect santé dans les analyses économiques. Le secrétariat a rappelé au Comité qu'une publication intitulée *Outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique du vélo et de la marche : Méthodologie et guide de l'utilisateur sur l'évaluation de l'activité physique, de la pollution atmosphérique, des traumatismes et de l'impact carbone* était disponible en anglais, français et allemand⁵.

57. Le secrétariat a souligné que le projet d'outils d'évaluation économique de la santé était un projet à durée indéterminée qui serait mis à jour en fonction des nouveaux progrès scientifiques et des besoins des États membres.

58. Le Comité directeur s'est félicité de l'exposé, saluant le projet d'outils d'évaluation économique de la santé comme une autre réussite du PPE-TSE.

G. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

59. Lors de sa quinzième session, le Comité directeur avait estimé que l'interpénétration entre le PPE-TSE et le Programme 2030 devrait être l'un des thèmes de la Réunion de haut niveau et l'un des éléments de la déclaration finale.

60. A l'appui des liens existants entre le PPE-TSE et le Programme 2030, le Secrétariat a présenté une nouvelle publication intitulée « *Making THE (Transport, Health and environment) link* » (document informel n° 3). Cette publication mettait en évidence les liens entre le PPE-TSE et les objectifs et cibles pertinents en matière de développement durable et présentait les résultats d'une analyse des moyens par lesquels les pays pourraient faire progresser le Programme 2030 en œuvrant dans le cadre du PPE-TSE.

61. Le Comité directeur s'est félicité de cette publication et a demandé qu'elle soit disponible pour la Réunion de haut niveau. Il a également confirmé que le Programme 2030 devrait occuper une place de choix lors de la réunion.

⁵ Voir <http://www.euro.who.int/fr/publications/abstracts/health-economic-assessment-tool-heat-for-walking-and-for-cycling.-methods-and-user-guide-on-physical-activity,-air-pollution,-injuries-and-carbon-impact-assessments-2017>.

H. Activités de renforcement des capacités en Asie centrale

62. Le Président a rappelé qu'à sa quinzième session, le Comité directeur avait demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une activité de renforcement des capacités en Asie centrale.

63. Un membre du secrétariat a informé le Comité de l'activité intitulée « Renforcement de l'intégration des aspects sanitaires et environnementaux dans les politiques de transport des pays d'Asie centrale » (Almaty, Kazakhstan, 20 et 21 novembre 2018) (document informel n° 4). Elle a résumé la participation, les objectifs et les résultats de ladite activité ainsi qu'une séance de collecte d'informations en retour s'étant tenue à la fin de l'événement pour permettre aux pays d'Asie centrale de mettre le doigt sur leurs besoins et d'apporter leur contribution à la Réunion de haut niveau.

64. Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, le Bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement au Kazakhstan et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale ont organisé la réunion conjointement avec le secrétariat du PPE-TSE. Un appui financier supplémentaire a été reçu par l'intermédiaire du Conseiller régional de la CEE pour l'environnement.

65. Le Comité directeur :

a) S'est félicité de cette manifestation et de la volonté des participants de poursuivre les activités sous-régionales et nationales dans des domaines similaires ou plus ciblés ;

b) A pris acte des activités entreprises par les pays d'Asie centrale pour traiter les questions couvertes par le PPE-TSE ;

c) A pris acte également de l'intérêt manifesté par l'Azerbaïdjan et la Géorgie pour la reproduction d'une initiative similaire dans le Caucase et a invité les États membres à prendre contact avec le secrétariat aux fins du suivi ;

d) A remercié la France, la Norvège et la Fédération de Russie d'avoir mis à disposition des orateurs et des modérateurs pour la manifestation et a encouragé les États membres à contribuer financièrement ou par un apport en nature à la poursuite des activités.

66. Le Président s'est félicité de la participation active des États membres d'Asie centrale au PPE-TSE et de leur participation à la préparation de la cinquième Réunion de haut niveau à Vienne.

I. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

67. Le Comité directeur a examiné le projet de déclaration pour la Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/SC/2018/7–EUPCR1814179/2.1/SC16/7), établi par le groupe de rédaction spécial créé par le Bureau. Il a noté que le document n'existait qu'en anglais, en raison de la réception tardive des contributions de tous les membres du groupe.

68. Le Comité directeur a commenté le projet et recommandé ce qui suit :

a) La déclaration devrait être simplifiée, en insistant sur les mesures et objectifs concrets, et l'introduction devrait être raccourcie. La première partie devrait définir les défis à relever, en mettant l'accent sur l'impact du secteur des transports sur la santé et l'environnement et en présentant le PPE-TSE comme un instrument permettant de relever ces défis. La deuxième partie devrait faire référence à d'autres déclarations politiques et la troisième partie exposer la vision et les engagements pour l'avenir ;

b) Le message et les engagements devraient être exprimés avec plus de force et être tournés vers l'avenir. Les aspects relatifs à la santé devraient être davantage mis en évidence ;

c) Les transports multimodaux mériteraient de prendre plus de place dans la déclaration, contrairement aux voies cyclables et aux villes, et l'interconnexion devrait être favorisée entre les villes et les zones rurales et péri-urbaines, de même qu'au sein des zones rurales ;

d) La déclaration devrait mettre l'accent sur les questions émergentes – telles que la décarbonisation, l'électrification, la numérisation, les véhicules autonomes, la gestion de la mobilité et la mobilité partagée – la contribution du PPE-TSE à l'Accord de Paris, l'économie verte et la création d'emplois ainsi que l'intensification du renforcement des capacités ;

e) Le lien avec le Programme 2030 devrait être rendu plus explicite et plus étroitement lié aux engagements pris ;

f) L'idée mériterait d'être davantage creusée d'examiner le potentiel de doter le PPE-TSE d'un instrument juridique international qui fournirait une base légale aux activités conjointes des trois secteurs dans les États membres ;

g) Des remerciements devraient être adressés au pays hôte.

69. En conclusion, le Comité directeur :

a) A remercié le groupe de rédaction pour son travail et a demandé aux États membres de fournir au secrétariat des observations écrites sur le projet avant la fin janvier 2019 ;

b) A demandé au groupe de rédaction de préparer une version révisée afin que le Bureau élargi puisse finaliser le projet avant la fin juillet ;

c) A chargé le groupe de rédaction d'établir un projet de programme de travail pour la période 2019-2024 et demandé au Bureau élargi de le finaliser avant juillet 2019 ;

d) A recommandé que tous les membres du Bureau se joignent au groupe de rédaction.

J. Stratégie de communication

70. Le secrétariat a fait part d'un projet de stratégie de communication destinée à promouvoir la Réunion de haut niveau et un consultant a présenté des suggestions (document informel n° 10) visant pour l'essentiel à accroître la visibilité du PPE-TSE, à toucher un public plus large et à obtenir l'appui politique des États membres.

71. Le représentant de l'Allemagne a annoncé que le document informel n° 3 « *Making THE (Transport, Health and Environment) link* » pourrait faire partie de cette stratégie de communication, puisqu'il était en cours de traduction en allemand à titre de contribution en nature.

72. Le Comité directeur a examiné les suggestions contenues dans le document informel et a conclu à la nécessité :

a) De constituer un dossier d'information pour la Réunion de haut niveau sur l'importance du PPE-TSE pour la promotion de politiques de transport sûres et durables dans la région. Ce dossier d'information devrait appuyer les efforts déployés par les personnes ou entités référentes et les responsables de la communication de la CEE et de l'OMS/Europe pour accroître la visibilité du PPE-TSE aux niveaux national et international ;

b) D'améliorer les communications internes au sein du système des Nations Unies ;

c) De définir les groupes cibles du PPE-TSE, qui pourraient comprendre les États membres, les organisations internationales, les ONG et le public. Le type de communication utilisé serait différent selon le groupe cible ;

d) De déterminer par quel moyen informer les ministres sur le PPE-TSE. Cette approche pourrait favoriser à la fois l'appui au PPE-TSE et un niveau élevé de participation à la Réunion de haut niveau ;

e) De faire du PPE-TSE une plateforme capable de traiter de questions telles que les changements climatiques, la pollution atmosphérique et leurs conséquences.

73. Le Comité directeur a demandé qu'une estimation des coûts de mise en œuvre de la proposition soit incluse dans le document informel n° 10 et est convenu de poursuivre les discussions à ce sujet à la prochaine réunion du Bureau.

K. Programme de la Réunion de haut niveau

74. Le Comité a également prié le secrétariat d'établir pour la Réunion de haut niveau, en coopération avec le pays hôte, l'ordre du jour, le rapport et jusqu'à cinq documents d'information, y compris le projet de déclaration et le projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, dans les trois langues officielles de la CEE.

75. Le Comité directeur a chargé le Bureau élargi, réuni à l'issue de la réunion du Comité directeur, d'examiner plus en détail les thèmes et le programme de la Réunion de haut niveau.

IV. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

76. Le Comité a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement du mécanisme d'application qui n'avaient pas été présentées sous le point précédent de l'ordre du jour.

A. Plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement

77. Le représentant de la Serbie a rendu compte d'un atelier organisé pour diffuser des informations sur le PPE-TSE auprès des autorités locales. Il a informé le Comité des activités du groupe de travail national et de sa coopération avec les ONG, les régions et les villes. Le Ministère de la protection de l'environnement coopérait avec les organismes serbes de développement régional pour élaborer une stratégie nationale préconisant la pratique du vélo. Le représentant a rendu compte de l'avancement d'un projet de visite en France pour observer les bonnes pratiques de ce pays dans la mise en œuvre d'un plan d'action national portant sur les transports, la santé et l'environnement.

78. Les représentants de la Géorgie et de la Macédoine du Nord ont rendu compte des préparatifs concernant respectivement un plan d'action national sur l'environnement et la santé et une stratégie de transport au niveau municipal. Un représentant de la France a invité une délégation géorgienne à se rendre en France pour observer la mise en œuvre du plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement.

79. Des représentants d'autres États membres ont fait le point sur les processus nationaux reliant les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement.

B. Ateliers « courses de relais »

80. Un représentant de la Fédération de Russie a rendu compte de l'atelier « course de relais » sur le thème « Introduction de solutions techniques et technologiques innovantes et respectueuses de l'environnement et de la santé dans le transport routier et le transport urbain de voyageurs : tendances mondiales et opportunités ». Cet atelier s'était tenu le 23 octobre 2018 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) à l'occasion du XVII^e Forum annuel des responsables de la planification stratégique des régions et villes de Russie.

81. Le secrétariat a rendu compte de l'atelier « course de relais » sur le thème « Mobilité active : vers des transports urbains respectueux de l'environnement et de la santé » (Rimini, Italie, 9 novembre 2018), qui s'était tenu en marge de la conférence internationale « Ecomondo ».

82. Le Comité directeur a remercié les présentateurs pour leurs rapports et :

a) A exprimé sa gratitude aux deux villes ayant accueilli les ateliers, en faisant observer que Rimini avait été la première ville italienne à le faire ;

b) A réaffirmé l'importance de ce type d'ateliers pour le PPE-TSE ;

c) A dressé le constat que des liens plus étroits mériteraient d'être noués entre les villes ayant accueilli des courses de relais, que les ateliers devraient faire l'objet d'une meilleure publicité, notamment au niveau local, et que l'action de sensibilisation devrait être l'une des tâches incombant à la ville hôte ;

d) A prié le secrétariat d'établir un projet de procédure à suivre lors de l'organisation de courses de relais. Cette procédure devrait également inclure le passage de témoin d'un hôte à l'autre ;

e) A prié le secrétariat d'aider les États membres à rétablir le passage de témoin.

C. Partenariats

83. Sous ce point de l'ordre du jour, le point a été fait au sujet des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau. Le secrétariat a annoncé que le projet de publication sur le Partenariat PPE-TSE (document informel n° 6) était prêt à être soumis et a demandé aux membres des Partenariats de l'examiner et de lui communiquer toute erreur éventuelle avant le 21 décembre 2018.

D. Académie du Programme paneuropéen

84. Les représentants de la France et de la Fédération de Russie ont rendu compte de l'état d'avancement du cours coopératif de formation sur les transports et l'aménagement du territoire. Les premiers étudiants de la Fédération de Russie avaient ainsi débuté leur formation à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (France). Il était prévu que des étudiants français débutent la leur ultérieurement à l'Université technique de construction automobile et routière de Moscou (Fédération de Russie).

85. Le représentant de la France a ajouté qu'il faudrait ajouter au projet de déclaration des dispositions plaidant pour des programmes de formation axés sur les transports et l'aménagement du territoire. Le secrétariat a rappelé que l'Académie du PPE-TSE organisait des séminaires en ligne et a invité les représentants des États membres à y participer.

86. Le Président a remercié la France, la Fédération de Russie et les intervenants de leur soutien, reconnaissant l'importance de l'Académie du PPE-TSE, qui faisait participer les jeunes.

87. Le Comité a adopté le plan de travail pour les activités de l'Académie du PPE-TSE en 2018-2019 (document informel n° 7).

E. Recherche de nouveaux outils pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

88. Un représentant du secrétariat a rendu compte des derniers développements concernant l'utilisation de l'outil *For Future Inland Transport Systems* (ForFITS), élaboré par la Division des transports durables de la CEE.

89. Le Comité directeur a remercié le secrétariat et a débattu de la question de savoir s'il était envisageable de lier ForFITS avec les outils d'évaluation économique de la santé.

V. Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Suivi de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Programme

90. Le Comité a confié au Bureau la responsabilité de traiter ce point dans un souci d'économie de temps.

B. Stratégie de communication

91. Le Comité directeur a examiné ce point de l'ordre du jour lorsqu'il a abordé la question des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau.

C. Programme de travail pour 2018-2019

92. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2018-2019 (ECE/AC.21/SC/2018/4–EUPCR1814179/2.1/SC16/4), en mettant l'accent sur une nouvelle approche selon laquelle les activités prévues étaient rattachées au Programme 2030.

93. Le secrétariat a relevé que le projet de document ne contenait aucune référence à une activité appuyée par la Suisse en expliquant que les informations avaient été communiquées après la soumission officielle du projet de document. L'activité en question consistait en une étude sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la mobilité et était centrée sur les programmes de gestion de la mobilité pour les entreprises, les écoles, les activités de loisirs, les collectivités et les villes.

94. Le Comité directeur :

a) S'est félicité de la nouvelle approche de la cartographie des activités dans le cadre du programme de travail par rapport aux éléments du Programme 2030 et a recommandé sa poursuite ;

b) Est convenu d'inclure dans le projet de programme de travail l'étude sur la gestion de la mobilité et a recommandé que les bonnes pratiques de la Plateforme européenne sur la gestion de la mobilité soient prises en compte ;

c) A décidé d'inclure dans le projet de programme de travail l'étude sur l'introduction de la planification des transports dans l'aménagement du territoire ;

d) A prié le secrétariat de mettre à jour la liste des réunions pour y inclure les ateliers « courses de relais » et les réunions du Bureau élargi, conformément aux décisions du Comité directeur.

95. Le Comité directeur :

a) A adopté le document ainsi modifié ;

b) A prié le secrétariat de présenter, dans les trois langues officielles, un projet de programme de travail pour la période 2019-2020, sauf demande contraire de la Réunion de haut niveau ;

c) A également demandé au secrétariat d'établir, pour la dix-septième session, l'ordre du jour, le rapport et jusqu'à cinq documents d'information, y compris une note de cadrage pour le Colloque du Programme paneuropéen.

D. Questions financières

96. Le secrétariat a informé le Comité directeur du montant et de la destination des fonds extrabudgétaires alloués à la CEE et à l'OMS/Europe en 2018 (ECE/AC.21/SC/2018/5–EUPCR1814179/2.1/SC16/5). Le secrétariat a aussi précisé que :

a) Le document dont était saisi le Comité directeur ne faisait pas apparaître le montant reçu de la Suisse pour l'étude sur la gestion de la mobilité, car il avait été transféré au fonds d'affectation spéciale après la présentation officielle du document. Il ne faisait pas davantage apparaître le montant reçu de la Fédération de Russie pour l'étude sur l'introduction de la planification des transports dans l'aménagement du territoire, qui avait été crédité à un autre fonds d'affectation spéciale ;

b) Les dépenses prévues pour les réunions préparatoires de la Réunion de haut niveau et la mise en œuvre du programme de travail avaient augmenté, contrairement aux contributions financières. Étant donné que le PPE-TSE dépendait absolument, pour sa mise en œuvre, de contributions financières volontaires, le secrétariat a exhorté les États membres à verser des contributions et les donateurs existants à envisager d'augmenter les leurs ;

c) Le document officiel n'incluait pas les contributions en nature des États membres, qui ne pouvaient pas facilement être exprimées en termes monétaires. Le secrétariat a exprimé sa gratitude aux États membres qui avaient contribué financièrement ou par des apports en nature ;

d) Les ressources humaines du secrétariat étaient sous pression et les préparatifs de la Réunion de haut niveau venaient encore grever sa charge de travail. Le Comité a demandé à ses membres de tenir compte de cette situation lorsqu'ils évalueraient les possibilités de contributions financières, y compris en nature, en particulier dans la perspective de la Réunion de haut niveau et du suivi.

97. Le Président s'est dit préoccupé par la situation actuelle du fonds d'affectation spéciale, comme par les effets qu'elle produirait probablement sur les activités et par la participation des pays en transition. Il a instamment prié les membres du Comité directeur d'aider le Bureau à trouver des ressources supplémentaires et à s'engager à fournir des contributions financières.

98. Le représentant des Pays-Bas a indiqué qu'il étudierait la possibilité d'une contribution financière en 2019.

99. Le représentant de la Suisse a invité les autres membres du Comité directeur à inclure les contributions financières au PPE-TSE dans leur planification financière.

100. Le Comité a remercié le secrétariat pour son rapport et a demandé qu'un rapport analogue soit établi pour la prochaine réunion du Comité.

101. En prévision de la Réunion de haut niveau, le secrétariat a présenté une note (document informel n° 12) exposant les règles en vigueur dans le cadre du PPE-TSE pour fournir un appui financier aux participants remplissant les conditions requises.

102. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction et adopté la note, demandant au secrétariat de l'utiliser pour les réunions du PPE-TSE, y compris les réunions de haut niveau.

E. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

103. Un représentant de l'Autriche a informé les participants des résultats de la réunion informelle des ministres des transports et de l'environnement de l'Union européenne (Graz, Autriche, 29 et 30 octobre 2018). Cette réunion, qui mettait l'accent sur une mobilité propre, sûre, inclusive et abordable, avait servi de base à la Déclaration de Graz, laquelle donnait de la visibilité au PPE-TSE⁶. Cette déclaration reposait sur les piliers essentiels suivants : des véhicules propres et des carburants renouvelables ; la gestion de la mobilité ; une mobilité

⁶ Voir www.eu2018.at/calendar-events/political-events/BMVIT-2018-10-29-Informal-ENVI-TTE.html.

active ; une mobilité sûre et inclusive ; la multimodalité ; et une recommandation adressée à la Commission européenne consistant à élaborer une stratégie pour une mobilité propre, sûre et abordable. Cette déclaration avait été examinée par le Conseil « Transports, télécommunications et énergie » et devait encore être examinée par le Conseil « Environnement ».

104. Le Comité s'est félicité de la visibilité donnée au PPE-TSE par cette manifestation.

105. Le Comité a décidé d'examiner d'autres informations au titre de ce point au cours de la réunion du Bureau élargi.

VI. Questions diverses

106. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

VII. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

107. En vue de la cinquième Réunion de haut niveau, le Comité directeur a décidé ce qui suit :

a) Une session extraordinaire du Comité directeur précéderait la Réunion de haut niveau. La session extraordinaire devrait avoir lieu le 21 octobre 2019, dans l'après-midi. Le Comité a demandé au secrétariat d'assurer l'interprétation de la réunion et de produire l'ordre du jour et le rapport dans les trois langues officielles de la CEE ;

b) Une proposition visant à tenir la dix-septième session du Comité, y compris le Colloque du PPE-TSE, pendant la première partie de 2020, et non en 2019, devrait être présentée à la Réunion de haut niveau ;

c) Les réunions élargies du Bureau seraient convoquées au moins deux fois au cours du premier semestre 2019 : début mai et début juillet. Ce calendrier devrait permettre la conclusion des négociations et la soumission des documents officiels ;

d) Le Bureau devrait organiser au moins une réunion du groupe de rédaction pour travailler sur le projet de déclaration et le projet de plan de travail pour la période 2019-2024. La réunion devrait être organisée d'ici à la mi-mars 2019, afin de permettre aux personnes référentes de consulter leurs capitales sur les projets de documents.

108. Les représentants de la Géorgie et de Malte ont annoncé que leur pays envisageait d'accueillir l'une des réunions du Bureau élargi et le représentant de la Belgique a annoncé que son pays pourrait accueillir la réunion du groupe de rédaction. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé que son pays était disposé à accueillir un atelier « course de relais ».

109. Le Comité directeur a remercié les représentants de la Belgique, de la Fédération de Russie, de la Géorgie et de Malte pour leurs offres, qui témoignaient de l'attachement des États membres au PPE-TSE.

110. Le Comité directeur a prié le secrétariat d'établir, en concertation avec le Bureau, un rapport sur sa seizième session.

111. Le Président a remercié tous les États membres pour leur appui et leurs activités dans le cadre du PPE-TSE. Il s'est également félicité des efforts déployés par le secrétariat commun pour appuyer et faciliter le PPE-TSE et de l'excellente préparation du Comité directeur.

Annexe I

Rapport sur la trente-quatrième réunion du Bureau

I. Participation et questions d'organisation

1. La trente-quatrième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE s'est tenue sous une forme ouverte, en tant que Bureau élargi, le 14 décembre 2018, au siège de l'OMS. Le Président du Comité directeur du PPE-TSE en était le Président et les deux Vice-Présidents du Comité, les Coprésidents. Y ont participé des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Géorgie, Fédération de Russie, Macédoine du Nord, Pays-Bas, République de Moldova, Serbie et Suisse.
2. Le secrétariat commun était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

II. Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

A. Suivi de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Programme

3. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de rendre compte des résultats de l'enquête annuelle, qui donnait un aperçu de la réalisation des objectifs prioritaires du PPE-TSE dans la région.
4. Le secrétariat a présenté les résultats (document informel n° 9) du questionnaire envoyé aux États membres comptant au moins une personne ou entité référente. Vingt-deux États membres avaient retourné un questionnaire rempli, soit davantage que l'année précédente.
5. Une analyse des questionnaires a révélé que :
 - a) Le secteur de la santé occupait souvent une place prépondérante au sein du PPE-TSE, suivi de l'environnement. Seuls quatre États donnaient le premier rôle aux transports et un seul à l'infrastructure ;
 - b) Onze répondants ont indiqué que les trois secteurs (transport, santé et environnement) avaient contribué au questionnaire. Quatre ont indiqué qu'aucun secteur n'avait contribué au questionnaire en-dehors de celui qui l'avait rempli, ce qui dénotait un manque de coordination entre les trois secteurs, tandis que 10 répondants ont inclus diverses institutions et organisations dans le processus d'établissement de rapports, par exemple les autorités locales, des ONG, le secteur privé et le milieu universitaire ;
 - c) Au niveau national, des mesures avaient été prises pour : améliorer l'infrastructure des voies cyclables ; renforcer la coordination entre l'aménagement du territoire et la planification des transports ; limiter au maximum le bruit dû aux transports ; accorder une attention particulière aux personnes handicapées et aux groupes vulnérables ; et élaborer des plans d'action nationaux pour la promotion du cyclisme ;
 - d) Un certain nombre de bienfaits du PPE-TSE ont été mis en avant : il avait pour effet d'encourager la coopération entre les secteurs ; il offrait une tribune pour l'échange de bonnes pratiques ; il promouvait des outils et des politiques visant à développer des transports durables ; il contribuait à la mise en œuvre du Programme 2030 ; et il stimulait la création de projets promouvant des transports verts et respectueux de la santé ;
 - e) Les difficultés suivantes avaient été recensées en ce qui concernait le PPE-TSE : son caractère non contraignant, qui constituait un obstacle à sa mise en œuvre au niveau national ; l'absence d'un mécanisme financier durable et prévisible à l'appui de la mise en œuvre ; la nécessité d'une approche spécifique aux différents pays ; et la nécessité

pour chaque État membre de disposer d'un organe de coordination des transports, de la santé et de l'environnement au niveau national ;

(f) S'agissant du PPE-TSE, il avait été recommandé de renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités, de mettre sur pied un mécanisme d'appui financier et de promouvoir l'accès aux solutions de financement internationales, et de mener des activités de sensibilisation et de motivation auprès des autorités nationales.

6. Le secrétariat en a tiré les conclusions suivantes :

a) Les réponses manquaient de cohérence, certaines d'entre elles étant détaillées et d'autres trop générales. Dans certains cas, les réponses étaient contradictoires, ce qui ne permettait pas d'avoir une vue d'ensemble complète ;

b) Les réponses insistaient souvent sur les aspects positifs de la mise en œuvre dans un pays, sans faire référence aux difficultés éventuelles ;

c) Les réponses reçues reflétaient principalement les vues et l'expérience des pays les plus engagés, en particulier par le biais des mécanismes de mise en œuvre.

7. Le Bureau a pris note de l'enquête et débattu de ses résultats, tirant à son tour les conclusions suivantes :

a) Le caractère non contraignant du PPE-TSE a eu pour effet de limiter le nombre de réponses à l'enquête. En outre, le PPE-TSE ne disposait d'aucun mécanisme pour assurer la coordination et la coopération entre les trois secteurs ;

b) Le PPE-TSE devrait mettre davantage l'accent sur le renforcement de la coopération entre les trois secteurs ;

c) Le secteur des transports devait faire davantage pour s'appropriier le PPE-TSE ;

d) Le Bureau devrait débattre de la fréquence de soumission du questionnaire et de son niveau de détail. Une possibilité serait que, pour le vingtième anniversaire du PPE-TSE, le secrétariat envoie un questionnaire plus détaillé, dont les réponses seraient intégrées à une publication.

8. Le Bureau est convenu de continuer à envoyer des questionnaires jusqu'à ce que la Réunion de haut niveau ou le Comité directeur en décide autrement et a prié le secrétariat de lui rendre compte des résultats à la Réunion de haut niveau.

III. Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

9. Le Bureau a poursuivi ses discussions concernant les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau, en concluant que le Programme :

a) Devrait permettre aux ministres de prendre la parole et que les thèmes abordés devraient être adaptés à un débat de haut niveau. Les interventions des ministres pourraient éventuellement suivre celles d'orateurs de marque ;

b) Pourrait inclure deux sessions de haut niveau, l'une le 22 octobre 2019 dans l'après-midi, et l'autre le matin du 23 octobre. Le 23 octobre, le plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme pourrait être adopté. Le projet de déclaration devrait être adopté à la fin, le 24 octobre. Il s'agirait de ménager un laps de temps pour des réunions bilatérales entre ministres ;

c) Devrait accorder un rôle à jouer à la société civile, au monde universitaire et à l'industrie.

10. Le Bureau a également convenu que les trois ministres autrichiens concernés devraient envoyer une lettre d'invitation à leurs homologues d'ici à la fin de février. Le secrétariat transmettrait la lettre aux missions permanentes à Genève et à Bonn (Allemagne). Le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur régional de l'OMS/Europe enverraient une

invitation, accompagnée du projet d'ordre du jour ou de programme avant la fin mai 2019, pour rappel.

Les participants ont demandé au pays hôte de créer dès que possible un site Web sur la Réunion de haut niveau, pour y afficher des informations préliminaires, afin de faciliter la participation de leurs ministres.

IV. Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

A. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

11. Le secrétariat a présenté les résultats d'un exposé technique qui s'est tenu lors de la soixante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (Rome, 17-20 septembre 2018) (document informel n° 11).

12. Il a en outre rendu compte de l'intervention du Vice-Président norvégien du PPE-TSE lors d'une table ronde sur la planification et le développement urbains intégrés, le 4 octobre, dans le cadre de la soixante-dix-neuvième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE (Genève, 4 et 5 octobre 2018).

13. Le secrétariat a mentionné les opportunités suivantes de promouvoir la Réunion de haut niveau à Genève :

a) Une manifestation parallèle sur le PPE-TSE pendant la vingt-quatrième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE (29-31 janvier 2019) ;

b) La quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs de la CEE (19-22 février 2019) ;

c) Le Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE (21 et 22 mars 2019) ;

d) La soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe (9 et 10 avril 2019). Le débat de haut niveau aurait pour thème : Les villes intelligentes et durables, moteurs du développement durable.

14. Le Bureau a cité d'autres possibilités d'appeler l'attention sur la Réunion de haut niveau, notamment à l'occasion du Sommet annuel du Forum international des transports (Leipzig, Allemagne, 22-24 mai 2019).

15. Le Bureau a demandé au secrétariat d'envoyer par courrier électronique les dates de ces manifestations à toutes les personnes ou entités référentes.

V. Prochaine réunion du Bureau

16. Le Bureau a confirmé la décision du Comité directeur de se réunir au moins deux fois au cours du premier semestre de 2019 : début mai et début juillet. Le Bureau devrait organiser au moins une réunion du groupe de rédaction pour travailler sur le projet de déclaration et le projet de plan de travail pour la période 2019-2024.

Annexe II

Soutien financier aux participants des réunions officielles et autres manifestations organisées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

1. La présente note précise les critères utilisés pour déterminer le soutien financier à accorder aux participants représentant les États membres de la CEE aux réunions officielles et autres manifestations organisées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) qui remplissent les conditions à cet effet. Elle a été adoptée par le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement à sa seizième réunion (Genève, 12-14 décembre 2018).

I. Participants remplissant les conditions pour bénéficier d'un soutien financier

2. Les participants susceptibles de bénéficier d'un éventuel soutien financier sont les personnes référentes désignées et les membres du Bureau représentant les États membres de la CEE dont l'économie est en transition. Chaque État membre peut avoir jusqu'à trois personnes ou entités référentes, une pour chacun des trois secteurs suivants : transport, santé et environnement. La nomination des personnes référentes fait l'objet d'une note séparée.

3. Les pays en transition ci-après remplissent les conditions d'un soutien financier : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

4. Si une personne référente n'est pas en mesure d'assister à une réunion ou à une autre manifestation officielle du PPE-TSE, l'autorité compétente de l'État membre peut désigner un suppléant par le biais d'une communication officielle précisant que la personne référente en titre est empêchée et qu'un suppléant assistera à la réunion.

II. Réunions et manifestations pour lesquelles un soutien financier peut être disponible

5. L'octroi d'un soutien financier est subordonné à la disponibilité de ressources financières spécifiques dans les fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE ou auprès d'un gouvernement ou d'une organisation accueillant une réunion ou une manifestation. Les gouvernements et organisations hôtes sont encouragés à fournir à cet effet des fonds qui seront versés directement par eux-mêmes. L'octroi d'un soutien financier est également soumis à d'autres critères précisés à la section IV ci-dessous.

6. Sous réserve des conditions précitées, un soutien financier peut être accordé dans les situations suivantes :

a) La participation aux sessions du Comité directeur du PPE-TSE et à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement de personnes référentes et de membres du Bureau remplissant les conditions requises ;

b) La participation aux sessions du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE des membres du Bureau remplissant les conditions requises ;

c) À titre exceptionnel, la participation à d'autres manifestations, telles que des ateliers se tenant dans le cadre du PPE-TSE, des membres du Bureau remplissant les conditions requises.

7. D'autres membres du Bureau qui ne représentent pas un pays dont l'économie est en transition, peuvent bénéficier d'un soutien financier en tant qu'orateurs ou modérateurs invités à d'autres manifestations se tenant au titre du PPE-TSE, telles que des ateliers.

III. Comment demander un soutien financier

8. En temps voulu (normalement dix semaines) avant une réunion ou une manifestation au titre du PPE-TSE pour laquelle un soutien financier est disponible, le secrétariat du PPE-TSE aura adressé une lettre circulaire d'invitation comprenant un « formulaire de demande de soutien financier » et précisant un délai pour la soumission du formulaire. Pour permettre au secrétariat de traiter la demande dans les délais imposés par l'ONU, le formulaire doit lui parvenir au plus tard cinq semaines avant le début d'une réunion.

9. Pour être valide, le formulaire de demande de soutien financier doit être signé par un représentant autorisé du ministère concerné et soumis dans les délais prescrits. Les soumissions tardives ne seront acceptées qu'à titre exceptionnel et ponctuel.

IV. Critères d'attribution d'un soutien financier

10. Dans les limites des fonds disponibles pour la réunion ou la manifestation, l'ordre de priorité pour l'examen du soutien financier sera le suivant : premièrement, assurer la représentation du plus grand nombre possible d'États membres remplissant les conditions requises ; deuxièmement, assurer la participation des membres admissibles du Bureau ; et, enfin, élargir la participation à des représentants des trois secteurs couverts par le PPE-TSE.

11. Si les fonds disponibles sont insuffisants pour financer la participation de tous les pays remplissant les conditions requises et ayant sollicité un soutien financier, le secrétariat donnera la priorité aux demandes présentées par les personnes ou entités référentes dans les délais impartis et par les pays réunissant les conditions requises qui ont soumis, après l'avoir rempli, le questionnaire du PPE-TSE pour la réunion concernée.

12. Si les fonds le permettent, les pays auxquels appartiennent les membres du Bureau et qui remplissent les conditions pour ce faire bénéficieront d'un soutien financier à la fois pour le membre du Bureau et pour une personne référente.

13. La disponibilité de fonds pour le soutien financier dépendra des contributions des donateurs. Il ne sera généralement pas possible d'apporter un soutien financier à chacun des trois secteurs lors des réunions officielles. Il appartiendra donc à l'État membre de déterminer quelle(s) personnes référentes sera (seront) prioritaire(s) pour le financement et d'informer le secrétariat en conséquence. Si le secrétariat n'en est pas informé, il consultera le Président en exercice et le Vice-Président entrant pour déterminer la priorité à appliquer, en tenant compte de l'équilibre entre les trois secteurs et des contributions apportées par les personnes concernées lors des réunions officielles précédentes au titre du PPE-TSE.

14. En toutes circonstances, les dispositions prises pour l'organisation des déplacements et les indemnités de subsistance seront conformes aux règles de l'Organisation des Nations Unies.